Trente-quatrième Année. — N° 138 UN NUMERO : 15 CENTIMES. SAMEDI 18 MAI 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienn 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre Dame-des-Victoires 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 17 MAI 1889

LE GOUFFRE FINANCIER

Dans une intéressante étude que publie sous ce titre la *Revue des Deux-Mondes*, M. Cucheval-Clarigny se demande si l'équilibre du budget ordinaire de 1889 est une réalité ou une illusion, et il prouve par les faits suivants qu'il n'est qu'illusoire.

Il suffit pour s'en convaincre d'examiner les expédients auxquels le ministre des finances a eu recours pour aligner les recettes et les dépenses. Aux termes de la législation qui régit les caisses d'épargne, il est servi aux déposans un intérêt de 4 pour 100 : les fonds versés par eux doivent être placés en valeurs de l'Etat par les soins de la caisse des dépôts consignations, et si l'intérêt obtenu au moyen de ces placements n'est pas supérieur ou égal à 4 pour 100, l'Etat doit parfaire la différence. C'est le cas qui se présente depuis quelques années, et l'Etat a dû verser, chaque fois, à la caisse des dépôts et consignations un million et demi environ pour compléter l'intérêt dû aux déposants; mais, pendant une assez longue période, lorsque les rentes françaises portaient un intérêt plus élevé qu'aujourd'hui, ou se négociaient à des cours plus bas, la caisse des dépôts et consignations a pu placer les fonds des déposants à des conditions meilleures, et ses recettes ont dépassé les débours qu'elle avait à faire.

Ces excédents de recettes ont constitué ce qu'on a appelé les réserves des caisses d'épargne, c'est-à-dire un fonds commun destiné à garantir aux déposants le remboursement intégral de leurs dépôts, au cas où la caisse de dépôts ne pourrait pas réaliser son portefeuille dans de bonnes conditions, et à couvrir les sinistres du genre de ceux qui, à Tarare et dans d'autres villes, ont atteint des caisses d'épargne.

Cette réserve, dont l'importance s'élevait, au 30 décembre 1887, à 42,275,701 fr., était la propriété collective, le gage commun de tous les déposants ; en tous cas, l'affectation n'en pouvait être changée que par une loi, rendue dans les formes régulières; néanmoins, le ministre ne s'est pas fait scrupule de prélever 1,500,000 fr. sur ce fonds, vainement protégé par la loi, et la Chambre, malgré quelques protestations, a ratifié cette appropriation du bien d'autrui. Ce fait est digne de remarque, parce qu'il montre tout à la fois quelle est l'intensité des besoins d'argent, et à quel point le sens moral s'est affaibli chez nos gouvernants.

Quelque répréhensible que soit l'emploi de pareils moyens, si cet équilibre, dont nos gouvernants ont déshabitué le pays, était réellement obtenu en 1889, ce serait un incontestable progrès sur les exercices précédents; mais il ne faut pas oublier que nous ne parlons ici que du budget ordinaire, et que ce budget, depuis bien des années, a cessé de représenter la totalité des dépenses publiques. Nombre de dépenses n'y figurent plus, parce qu'il était devenu impossible d'y faire face avec le produit des impôts ; mais elles n'en doivent pas moins être payées, et elle comptent parmi les charges du pays ; seulement, elles sont couvertes par des emprunts contractés sous les formes les plus variées et qui vont s'accumulant.

C'est là la plaie la plus grave de nos finances, et elle semble incurable.

Dans la même étude, M. Cucheval-Clarigny établit le chiffre de la dette publique. Il s'élève aujourd'hui à 30 *milliards* 1/2 qu'il faudrait augmenter d'un peu plus de 2 milliards, si l'on voulait comprendre dans la dette publique le capital représentatif de la dette viagère, c'est-à-dire des pensions que l'Etat sert à ses serviteurs. Mais ce capital ne pouvant jamais devenir exigible, il est préférable de le laisser en dehors du compte et de s'en tenir au chiffre formidable de 30 milliards.

En revanche, pour avoir une complète *mesure du fardeau qui pèse sur la nation* il convient de rapprocher de cette dette nationale dont le service absorbera, en 1889, une somme de 1.300 millions, le montant de la dette communale et départementale dont les chiffres officiels ont été récemment publiés par le ministère de l'intérieur. La dette des communes s'élève à 3 milliards 20 millions, dont 1 milliard 75 millions empruntés au Crédit foncier, et la dette des départements à 496 millions. Ni le budget de l'Italie, ni celui de l'Espagne, ni même celui de l'Autriche-Hongrie n'atteignent comme dépense totale au fardeau que cette dette de 34 milliards impose au contribuable français.

Quelle que soit l'aridité de ces chiffres, on ne saurait trop recommander la lecture de ce travail fait avec autant de conscience que d'impartialité, à ceux qui tiennent à savoir la vérité sur l'état de nos finances. Les optimistes, MM. Félix Faure et Burdeau, si disposés à voir en rose la situation créée au pays par leurs amis politiques, ne tarderaient pas à reconnaître que la hausse de la Rente dont on peut soupçonner les ressorts artificiels n'est pas un argument sérieux de la présence de cette brutalité des faits. X.

LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

EN PALESTINE

Les disciples du Bienheureux de la Salle ouvrant en ce moment leur noviciat d'Orient à Bethléem. Ils ont acheté dans cette ville un terrain et ils commencent leurs constructions. Quelle que soit leur complète pénurie de ressources, en ces tristes jours que traverse leur Institut, les sentiments religieux et patriotiques dont ils sont animés les poussent à ne pas attendre davantage pour réaliser ce projet. S'ils veulent, en effet, répondre aux nombreuses demandes qui leur sont *faites de tous côtés en Orient, il leur faut à tout* prix, et le plus tôt possible, un noviciat indigène où ils forment des Frères habitués au climat, aux usages de la contrée et familiarisés avec les diverses langues qui y sont parlées.

Or, quel endroit peuvent-ils mieux choisir pour y créer un pareil noviciat que Bethléem, près de la crèche du Sauveur ? Ils ont, par l'éducation chrétienne de l'enfance et par la diffusion de notre propre langue, à réagir pour leur part, contre l'influence schismatique, hérétique et antifrançaise chaque jour grandissante en Palestine.

L'œuvre à laquelle ils travaillent est donc tout à la fois une œuvre catholique et française et, s'il s'est trouvé de généreux français qui ont fondé en Palestine des hôpitaux et de nobles dames françaises qui y ont établi des monastères, pourquoi les Frères, tant méconnus et affligés en France à l'heure actuelle, ne trouveraient-ils pas quelque consolation sur la terre étrangère, en voyant de grands cœurs répondre à leur appel ? Un des leurs disait un jour, dans l'abandon de son âme. « Il faut que la somme des peines que nous » nous donnons à l'étranger soit supérieure à celle » des tracasseries que nos Frères éprouvent dans » la patrie. On a beau faire, nous aimerons et » *ferons toujours aimer de plus en plus notre* » France bien aimée. »

Le noviciat dont nous parlons mérite donc à tous égards les sympathies générales de tous ceux à qui la patrie et la Religion sont chères. Celui qui veut fonder cet établissement à Bethléem n'est autre que le Frère Evagre qui, il y a plus de dix ans, a lui-même dirigé les travaux à Jérusalem de la belle école primaire qu'on y admire. Ame de toute sa communauté, d'une rare finesse d'esprit, d'une aménité inaltérable de caractère, il a su, dès son arrivée en Terre-Sainte, captiver l'estime et la sympathie de ses collaborateurs, de ses élèves, de leurs familles et de la ville entière.

Tout en veillant avec le plus grand soin à ce que les enfants catholiques de son école soient *élevés dans les principes et dans la pratique de la* foi de leurs pères, il se garde bien de froisser les croyances contraires des enfants qui appartiennent au schisme, à l'hérésie, ou mahométisme. Il sait faire au milieu de tous la paix et l'harmonie et les habitue ainsi, par cette fraternité commencée à l'école, à ne pas se montrer plus tard ennemis les uns des autres quand ils seront devenus hommes. Des écoles semblables ont déjà été créés par les Frères à Jaffa et à Caïffa, mais sont attendus encore ailleurs avec une vive impatience et leur arrivée serait un bienfait inappréciable pour les villes qui les appellent, en même temps que leur établissement dans ces villes y propagerait de plus en plus les bienfaits, la langue et l'influence de la *France*.

Nous espérons donc que le gouvernement français, et qu'avec lui tous ceux qui aiment sincèrement notre chère patrie, encourageront généreusement les Frères dans l'accomplissement de leur œuvre civilisatrice en Palestine. V. GUÉRIN.

LES SÉANCES DE JEUDI

Le Sénat a commencé la discussion de la loi *militaire en vue de statuer sur les modifications* apportées à celle-ci par la Chambre. On sait que celle-ci a repoussé les changements introduits dans son texte primitif par le Sénat et a notamment supprimé de nouveau les dispenses de droit pour les jeunes gens des carrières libérales et pour les séminaristes, que le Sénat avait rétablies.

La Commission sénatoriale propose le rétablissement de ces dispenses. Le gouvernement a décidé de soutenir le texte de la Chambre et de combattre le retour aux dispenses. L'urgence a été déclarée, malgré les observations de M. Buffet, et vingt-deux articles de loi ont été votés au pas de course. L'article 21 relatif aux soutiens de famille de droit a été adopté par 160 voix contre 86, malgré l'opposition de M. Constans.

A la Chambre, M. Amagat, dans la discussion générale du budget de 1890, a continué avec autant de précision que de compétence son impitoyable dissection des budgets de tous les ministères, les prenant un à un, montrant les abus, les dépenses inutiles et faisant ressortir la légèreté et l'imprudence avec lesquelles étaient gérées nos finances publiques. On ne croit pas que la discussion générale puisse être terminée avant lundi prochain.

LE CONGRÈS CATHOLIQUE DE PARIS

Paris, 16 mai. — L'assemblée des catholiques a tenu, ce soir, sa troisième séance.

Mgr d'Hulst présidait. M. d'Herbelot a prononcé un discours éloquent sur l'indépendance souveraine du Saint-Siège.

Laissant de côté la question romaine proprement dite, l'orateur développe la thèse générale de l'indépendance du Saint-Père, et, avec une logique serrée, il nous démontre que, pour la perpétuité de la vérité dont l'Eglise est la dispensatrice, il est indispensable que le Pape soit libre et indépendant.

Le discours de M. d'Herbelot est fréquemment interrompu par de chaleureux applaudissements.

M. Keller constate les progrès que fait tous les jours la cause de l'indépendance du Saint-Siège. L'Europe, dit-il, reconnaît le Pape comme la première autorité. Il est persuadé qu'on arrivera à la conviction qu'il doit être indépendant.

M. Keller lit ensuite un télégramme du cardinal Rampolla portant à l'assemblée les remerciements et la bénédiction du Pape.

L'adresse suivante a été envoyée à Léon XIII :

« Très Saint-Père,

» La dix-huitième assemblée des catholiques de France dépose, à vos pieds, les hommages de sa soumission, de son amour et de ses espérances.

« Voilà un siècle que notre pays, animé du généreux désir de guérir tous les maux de l'humanité, travaille à trouver le chemin de la perfection et du bonheur, en dehors de la foi, et espère y parvenir sans le secours de l'Eglise.

» Au moment où cette dangereuse illusion se vante de triompher, où la société civile, se séparant de plus en plus de la société chrétienne, chasse Dieu des institutions, ne ses lois, des écoles, et des hôpitaux, nous sentons le besoin d'affirmer plus haut que jamais notre foi catholique, qui peut seule sauver notre patrie et réaliser pour tous la liberté, l'égalité et la fraternité, biens précieux dont on ne nous donne que l'étiquette mensongère.

» Nous nous tenons étroitement autour du grand pontife, notre père, qui travaille, sans se lasser, à la réconciliation de la Société moderne et de l'Eglise, qui combat l'esclavage sous toutes ses formes, et qui nous montre que la civilisation et la liberté sont le fondement nécessaire de la vérité chrétienne.

» Alors que les engins de guerre se perfectionnent et se multiplient, et que des millions d'hommes peuvent d'un instant à l'autre s'entre-choquer et se détruire, nous saluons en lui l'autorité qui peut unir les peuples chrétiens, prévenir leurs guerres fratricides et empêcher le déplorable triomphe des forces brutales.

» Mais pour que cette puissance qui contraste par sa faiblesse matérielle, avec les gigantesques armements des nations, puisse parler librement à ses enfants et faire entendre à tous les peuples le langage de la justice et de la paix, il faut, qu'au lieu d'être désarmée, captive, et outragée tous les jours dans sa résidence séculaire, elle soit souverainement indépendante, et vive chez elle sans être soumise à la contrainte d'aucun gouvernement, d'aucun peuple particulier.

» Aussi, ne pouvons-nous considérer comme définitive la situation qui lui est faite depuis près de vingt ans, et nous appelons de nos vœux le jour où l'Europe civilisée voudra rendre au chef spirituel de deux cents millions de catholiques, la place qui lui appartient au sein de la République chrétienne.

» Nous demandons à Dieu que Votre Sainteté puisse voir elle-même le jour de cette réparation, et nous aimons à penser, qu'après Saint-Léon-le Grand, qui sauva Rome des ravages d'Attila, après Saint-Léon IX qui a préservé Rome de l'oppression germanique, après Léon X qui a fait de Rome le foyer des lettres et des arts, Léon XIII sera aussi, dans l'histoire, le vainqueur de la barbarie, et le bienfaiteur de son siècle. »

Cette adresse a été couverte de plus de 3000 signatures.

DANS LES COULOIRS

A LA CHAMBRE

Paris, 16 mai.

On sait que le gouvernement helvétique a pris l'initiative de la réunion d'une conférence ayant pour but la réglementation du travail international.

M. Lyonnais et M. de Mun, ayant prévenu le ministre des affaires étrangères qu'ils l'interpelleraient afin de savoir quelles étaient ses intentions, la discussion viendra probablement vendredi, jour de séance *consacré* aux questions ouvrières.

Paris, 16 mai. — La demande en autorisation de poursuites, déposée au cours de la séance de la Chambre, vise M. Andrieux, député des Basses-Alpes. Elle émane d'un sieur Héligon, membre de l'Inter. ationale, qui se prétend diffamé par un article de M. Andrieux, dans lequel il est traité de policier.

L'intervention de M. Ferry

Bien plus de monde aujourd'hui à la Chambre que les jours précédents.

La cause en était au bruit de l'intervention de M. Jules Ferry dans la discussion du budget.

Les curieux en ont été pour leurs frais et sont allés chercher une compensation à l'exposition.

Si M. J. Ferry persiste à vouloir parler, ce qui n'est pas prouvé, ce ne sera pas, paraît-il, dans la discussion générale.

Il se réserverait pour le budget de l'instruction publique et pour celui des protectorats.

Ainsi que nous le disions hier, c'est grâce aux efforts réitérés de M. Carnot et de M. Tirard, lesquels, depuis avant-hier, n'ont cessé de faire agir auprès de lui, que M. Ferry a consenti à ajourner son intervention.

« Ils ne désespèrent pas, nous assure-t-on, de l'amener à ne pas parler du tout, comme ils ont réussi à arrêter la polémique tous les jours plus irritante entre les journaux opportunistes et les journaux radicaux, la *Justice* et l'*Estafette*, pour ne citer que ceux-là.

D'autre part, il nous revient que M. Ferry, poussé par ses amis MM. Raynal et consorts, ne renoncera pas facilement à son idée.

Il s'agit pour eux d'affirmer nettement la politique opportuniste, de prendre position à la veille des élections et de n'avoir pas l'air de battre en retraite. Les choses en sont là.

AU SÉNAT

Le centre gauche devait se réunir aujourd'hui pour décider s'il devait prendre part à la souscription pour la statue de M. Thiers.

La réunion n'a pas eu lieu, faute de membres ; mais le centre gauche est convoqué pour samedi à l'Institut, dans le cabinet de M. Jules Simon.

La Commission du Sénat nommée pour examiner le projet relatif aux syndicats des communes s'est déclarée favorable à ce projet.

M. Constans à la Commission d'enquête

Paris, 16 mai.— Pendant la séance du Sénat, on a beaucoup remarqué un entretien fort long et fort animé entre M. Merlin, M. Constans et M. Cazot, membres de la Commission d'instruction.

A l'issue de la séance, le ministre de l'intérieur s'est enfermé avec M. Merlin et ses collègues pendant une heure environ ; nous croyons savoir que M. Constans a employé toute son éloquence pour remonter le courage de certains membres de la commission fort déconcertés par l'insuccès des perquisitions et des interrogatoires dirigés par M. Merlin.

M. Cazot, notamment, se serait prononcé pour un arrêt de non lieu, mais M. Constans a supplié le commissaire, dans l'intérêt de la République, à faire traîner l'instruction un mois encore. Le grand argument du ministre aurait été l'état de santé du général Boulanger, laissant entendre qu'un accident pouvait tirer la Commission de l'embarras dans lequel elle se trouve.

On le voit, M. Constans n'est pas bien délicat sur le choix des moyens; cet argument a d'ailleurs paru toucher les commissaires instructeurs qui se montraient tout rayonnants dans les couloirs à l'issue de leur entretien avec le ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du jeudi 16 mai 1889

Présidence de M. MÉLINE président

LA DISCUSSION DU BUDGET

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1890.

Suite du discours de M. Amagat

La parole est à M. Amagat.

M. Amagat. — J'ai étudié mardi dernier, les dépenses des ministères : du ministère de l'intérieur, des affaires étrangères et de l'instruction publique.

J'arrive aujourd'hui au budget du ministère du commerce.

Ici, comme sur tous les budgets, je constate une augmentation et la principale cause en est aux subventions à la marine marchande.

La France est entraînée, en ce moment, dans un courant perfectionniste qui durera encore une quinzaine d'années, car en matière économique comme en politique, les contrats durent une vingtaine d'années. (Bruyantes exclamations à gauche. — Très bien ! à droite).

Sur ce chapitre, les encouragements au commerce et l'industrie sont une dépense absolument illusoire.

On a tout simplement rempli d'employés le ministère du commerce. (Très bien ! à droite. — Bruit à gauche.)

Mais, si criants que soient les abus de ce budget, ils n'approchent pas encore de ce que nous sommes obligés de constater dans le ministère de l'agriculture.

En 1876, l'agriculture coûtait 10 millions ; elle en coûte aujourd'hui 18, déduction faite de l'hydraulique et des forêts. (Rires à droite.)

On y a créé 29 emplois nouveaux.

M. le Ministre des finances. — On a simplement fait rentrer au budget de l'administration centrale des employés qui émargeaient sur les services extérieurs.

A droite. — Vraiment !

M. Amagat. — Oui, pour 50,000 francs, mais l'augmentation est de 500,000 francs !

Les articles 1 à 17 sont adoptés, à l'exception de l'article 11, relatif à la naturalisation, qui est renvoyé à la Commission.

M. le général Robert. — Je demande qu'on supprime dans l'article 18 le paragraphe 7 portant qu'un capitaine pris dans une arme autre que celle d'où provient le commandant de recrutement fera partie du conseil de revision.

Le paragraphe 7 est supprimé.

Les articles 19 à 20 sont adoptés.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Je demande au Sénat de substituer aux articles 21 et 22 du projet actuel l'ancien article 17 du projet de la Chambre.

Le Sénat estime que la loi doit statuer sur les conditions de dispenses ; j'estime, comme la majorité de la Chambre, qu'il est plus équitable de statuer sur chaque cas en particulier.

Le pays attend depuis longtemps la loi militaire, et il est temps qu'elle aboutisse par des mutuelles concessions des deux Chambres. (Nouveau bruit.)

M. le général Defis, rapporteur. — Le texte de la Chambre est grosde conséquences et ouvre la porte à l'arbitraire ; il soulèvera des haines locales.

M. Lencel. — Tous les soutiens de famille, actuellement exemptés complètement, peuvent d'après le nouveau projet, servir pendant un an, et, en cas de besoin, concourir à la défense du pays.

Voilà la transaction proposée par M. le ministre de l'Intérieur. (Applaudissements.)

M. le Ministre de l'intérieur. — J'insiste pour que le Sénat se prononce en faveur du système adopté par la Chambre.

M. Léon Renault. — Il y a des cas où la nature elle-même désigne les soutiens de famille, il n'est pas alors besoin d'une délibération du conseil de revision.

M. Tolain. — Il est injuste d'accorder des dispenses à des jeunes gens qui ne sont pas en réalité soutiens de famille.

Le paraphe 1 de l'article 21, texte du Sénat, est adopté par 160 contre 86.

Le gouvernement est donc battu.

L'article 21 est adopté.

On a fait, je me hâte de le reconnaître, quelques efforts d'ici de là, mais, les résultats ne démontrent pas du succès.

En terminant, on me permettra d'espérer que le corps électoral nommera une Chambre animée de l'esprit d'ordre et d'économie qui rétablira sur des bases indestructibles, les finances françaises.

M. Amagat descend de la tribune; une double salve d'applaudissements accueille à droite la fin de son discours.

Réponse de M. Burdeau

M Burdeau, rapporteur général. — Les accusations dirigées contre la politique financière du gouvernement de la République, ont été nombreuses et ardentes ; j'y répondrai par des faits. (Exclamations ironiques à droite).

On verra tout d'abord une réduction notable de dépenses sur 1886, de 60 millions environ. (Applaudissements à gauche. Protestations à droite.)

On trouve que ce n'est pas assez, l'opposition était-elle en mesure de mieux faire?

Sous la troisième république, l'accroissement des dépenses n'a été que de huit et un quart pour cent par an; c'est le chiffre le plus faible depuis la Restauration. (Applaudissement à gauche et au centre. — Exclamations à droite.)

Dans toutes les critiques faites au budget, il n'y en a pas une seule basée sur l'évaluation des recettes.

Tout le monde sait que nous sommes entrés dans la période des plus-values.

INCIDENT

M. Fouquet. — Et les impôts, mais ils augmentent tous les jours.

M. Rouvier, ministre des finances. — Il ne devrait pas être permis de dire dans cette enceinte qu'aucun impôt ait été augmenté (Tumulte).

M. Fouquet. — Je dis que dans un grand nombre de communes, à la suite de la dernière évaluation de la propriété bâtie, les impots ont été augmentés (Longue agitation).

M. Burdeau, rapporteur général — Cette nouvelle évaluation n'est pas terminée ; elle n'est consacrée par aucun document législatif.

Un signe plus frappant, de la reprise des affaires c'est l'accroissement des produits de l'enregistrement. (Exclamations ironiques à droite. Très bien ! à gauche.)

La vraie question du budget est de savoir si nous pouvons pourvoir aux dépenses militaires avec nos ressources normales.

Ce serait donner un spectacle unique en montrant que pour nous, la paix est une forme lente de la ruine. (Mouvement.)

La Chambre n'a pas à rougir du bilan qu'elle a laissé.

Seulement, il ne faut pas croire les plus-values sont éternelles; il faut user avec modération de ce retour à la fortune. (Applaudissements à gauche).

Le suite de la discussion est renvoyée à samedi.

La séance est levée à cinq heures cinquante.

Séance demain.

SÉNAT

Séance du jeudi 16 mai 1889.

Présidence de M. LE ROYER, président.

La séance est ouverte à deux heures.

La loi militaire

Le Sénat aborde la discussion de la loi militaire. L'urgence est déclarée.

Les articles 1 à 17 sont adoptés, à l'exception de l'article 11, relatif à la naturalisation, qui est renvoyé à la Commission.

M. le général Robert. — Je demande qu'on supprime dans l'article 18 le paragraphe 7 portant qu'un capitaine pris dans une arme autre que celle d'où provient le commandant de recrutement fera partie du conseil de revision.

Le paragraphe 7 est supprimé.

Les articles 19 à 20 sont adoptés.

M. Constans, ministre de l'intérieur. — Je demande au Sénat de substituer aux articles 21 et 22 du projet actuel l'ancien article 17 du projet de la Chambre.

Le Sénat estime que la loi doit statuer sur les conditions de dispenses ; j'estime, comme la majorité de la Chambre, qu'il est plus équitable de statuer sur chaque cas en particulier.

Le pays attend depuis longtemps la loi militaire, et il est temps qu'elle aboutisse par des mutuelles concessions des deux Chambres. (Nouveau bruit.)

M. le général Defis, rapporteur. — Le texte de la Chambre est grosde conséquences et ouvre la porte à l'arbitraire ; il soulèvera des haines locales.

M. Lencel. — Tous les soutiens de famille, actuellement exemptés complètement, peuvent d'après le nouveau projet, servir pendant un an, et, en cas de besoin, concourir à la défense du pays.

Voilà la transaction proposée par M. le ministre de l'Intérieur. (Applaudissements.)

M. le Ministre de l'intérieur. — J'insiste pour que le Sénat se prononce en faveur du système adopté par la Chambre.

M. Léon Renault. — Il y a des cas où la nature elle-même désigne les soutiens de famille, il n'est pas alors besoin d'une délibération du conseil de revision.

M. Tolain. — Il est injuste d'accorder des dispenses à des jeunes gens qui ne sont pas en réalité soutiens de famille.

Le paraphe 1 de l'article 21, texte du Sénat, est adopté par 160 contre 86.

Le gouvernement est donc battu.

L'article 21 est adopté.

BOURSE DE PARIS

du vendredi 17 mai

(par voie télégraphique et par FIL SPÉCIAL)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'Etat			
87 60	3 0/0	87 47	87 42	87 47
105 75	4 1/2 1883	105 60	105 45	105 35
98 ..	Italien 5 0/0	97 65	98 07	97 90
17 2	Turc 4 0/0	17 65	17 40	17 12
467 11/16	Egypte 6 0/0	469 37	466 87	469 37
76 11/16	Extérieure 4 0/0	76 1/2	76 3/8	76 7/16
89 ..	Hongrois 4 0/0	89 ..	88 78	88 15/16
68 1/2	3 0/0 Portugais	..	68 1/2	68 1/4
99 3/16	Consolidés anglais	99 3/16	99 3/16	99 3/16
94 3/8	Russe 1880	94 3/16	94 3/16	94 1/8
93 51 6	Russe 1889	93 5/16	93 3/16	93 ..
	Sociétés de Crédit			
4220 ..	Banque de France	4220 ..	4220 ..	4180 ..
548 ..	Banque d'Escompte	540 ..	540 ..	540 ..
765 ..	S. Paris et d. Pays-Bas	765 ..	762 ..	761 ..
1341 ..	Crédit Foncier	1345 ..	1340 ..	1345 ..
443 ..	Crédit Mobilier	..	441 ..	442 ..
691 ..	Crédit Lyonnais	691 ..	690 ..	685 ..
553 12	Banque Ottomane	556 ..	553 75	553 12
	Chemins de fer			
1835 ..	Nord ... act.	.... ..	1827 ..	1825 ..
.. ..	Paris-Lyon-Médit. »	.... ..	.... ..	1365 ..
.. ..	Orléans ... »	.... ..	.... ..	1315 ..
515 ..	Autrichiens	525 ..	525 ..	521 ..
262 ..	Lombards	265 ..	265 ..	262 ..
328 ..	Nord Espagne	332 ..	326 ..	322 ..
305 ..	Saragosse	.... ..	.... ..	300 ..
	Valeurs diverses			
1335 ..	Gaz Parisien	.... ..	.... ..	1331 ..
.. ..	Métaux	.. ..	.. ..	11 ..
60 ..	Panama	57 ..	57 ..	57 ..
2373 ..	Suez	2377 ..	2367	2367 ..
	Mines			
265 37	Rio-Tinto	215 ..	274 37	276 25
85 62	Tharsis	85 ..	85 ..	85 62
.. ..	de Beers	.... ..	.... ..	.... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 17 Mai 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 45 .1.	3 0/0	87 35 1.
89 40 1.	3 0/0 amortissable	89 25 .1.
105 50 .1.	4 1/2 0/0 1883	105 15 .1.

BOURSE DE LILLE

du vendredi 17 mai

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr	107 ..	107 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr	... ..	125 ..
Lille 1868, remboursable à 500 fr	... ..	500 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr	... ..	509 ..
Lille 1884, obligations de 400 tr., 200 payés	401 25	401 ..
Lille 1887	379 25	373 25
Armentières 1886	... ..	476 25
Armentières 1879	... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	... ..	47 ..
Tourcoing 1878	... ..	490 ..
Amiens, remboursable à 100 fr	... ..	106 25
Département du Nord	... ..	105 50
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cie)	... ..	570 ..
— » act. nouv.)	... ..	1050 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie)	... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	130 ..	140 ..
— act. n.), 250 fr. p.	... ..	250 ..
Caisse Platel et Cie	... ..	400 ..
Cie des Industries textiles (L. Aliart et Cie)	... ..	550 ..
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	... ..	416 25
Compt. comm. Bevilder et Cie, act. 1,000 fr.	... ..	1050 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	... ..	517 50
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	... ..	2000 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	... ..	435 ..
Union Ln. du Nord, act. de 500 fr., tout p.	... ..	510 ..
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	... ..	500 ..
Deherripon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p.	... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. Grassin), 500, t. p.	... ..	150 ..
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	... ..	35 ..
Taissé comm. de Béthune A. Turbiez et Cie	... ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 t. p.	... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	... ..	2065 ..
Biache-Saint-Vaast	... ..	3400 ..
Denain et Anzin	... ..	205 ..
Obligations Nord	... ..	400 ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr	... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	... ..	258 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr	... ..	496 ..
CHARBONNAGES		
ACTIONS		*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12e	... ..	9950 ..
Anzin 100e de denier	... ..	3905 ..
Blanzy (Saône-et-L.), p. (30 000 act.)	... ..	1305 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	12500	12400 ..
Bully-Grenay le 6e	1415 ..	1410 ..
Carvin	... ..	1060 ..
Courcelles-lez-Lens	... ..	750 ..
Courrières	... ..	35000 ..
Campagnac	... ..	230 ..
Douchy	... ..	3365 ..
Douaisienne (act. libérées 500 fr.)	... ..	825 ..
Dourges	6000 ..	5595 ..
Escarpelle (Nord)	3900 ..	3850 ..
Epinac	... ..	155 ..
Ferfay (Société anonyme)	... ..	560 ..
Lens	... ..	22100 ..
Lieres (actions 500 fr. libérées)	... ..	47 75
Lievin	... ..	5100 ..
Lys supérieure	... ..	... ..
Meurchin	... ..	2210 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	... ..	15750 ..
Rèty, Ferques, Hardinghem	... ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	... ..	10 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	... ..	60 ..
Vicoigne et Nœux	... ..	18260 ..

DERNIÈRE HEURE

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La loi militaire

Paris, 17 mai. — M. Tirard remplacera M. de Freycinet, pour défendre, devant le Sénat, le texte voté par la Chambre, pour la suppression des dispenses des jeunes gens qui se vouent aux carrières libérales et des séminaristes.

Au Conseil général d'Alger

Alger, 17 mai. — Le Conseil général d'Alger a voté un crédit de 10,000 fr. destiné à subventionner les délégations ouvrières qui se rendent à l'Exposition.

Le Conseil, sur la proposition de M. Bourlier, a nommé une délégation de trois membres, qui se rendra à Paris, auprès des représentants du département, pour réclamer la création d'une grande ligne de chemin de fer de pénétration, et s'informer si le gouvernement est décidé à s'occuper définitivement de cette question.

En cas d'affirmative, la délégation aviserait le ministre que le département est prêt à participer, dans une certaine mesure, aux frais et à la garantie des intérêts.

Un capitaine condamné pour corruption

Alger, 17 mai.— La Chambre des appels correctionnels a confirmé le jugement du tribunal correctionnel, condamnant à six mois de prison le capitaine d'habillement du 1er zouaves, pour tentative de corruption.

Les grèves en Allemagne. — Un gréviste tué

Breslau, 17 mai. — La *Gazette de Breslau* dit que l'ordre n'a été troublé nulle part.

A Waldenbourg, environ 4000 mineurs de la fosse de la Plesse sont en grève et ont refusé l'augmentation de salaire qui leur a été offerte.

Ils ont également repoussé la proposition qui leur a été faite d'attendre une nouvelle réponse jusqu'à samedi, tout en reprenant le travail.

Breslau, 17 mai. — D'après de nouveaux renseignements, reçus de Waldenbourg, par la *Gazette de Breslau*, une collision s'est produite hier entre les grévistes et les soldats du 22e d'infanterie.

Les grévistes ont pris une attitude menaçante et ont marché contre la troupe. Un gréviste a été tué.

L'ordre n'a pas été troublé pendant la nuit.

Berlin, 17 mai. — Les négociations relatives à la grève de Westphalie sont abandonnées; les directeurs refusent de continuer les pourparlers.

Mort de la reine de Bavière

Munich, 17 mai. — La reine-mère est morte.

Un bandit corse tué

Ajaccio, 17 mai.— Le bandit Cabineri Jacques, dit Tapello, âgé de 19 ans, de St-André de Talano, qui était sous mandat d'amener depuis le 1er juillet 1888, vient d'être tué par la brigade de gendarmerie de Corcins.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du vendredi 17 mai 1889

Présidence de M. MÉLINE Président

La séance est ouverte à 2 heures.

Au moment où M. Méline monte au fauteuil, à 2 heures 10, M. de Lanjuinais est seul dans la salle des séances.

Il est 2 heures 25 quand M. Méline déclare la séance ouverte. Une quarantaine de députés au plus assistent à la séance.

La conférence de Berne

M. le président. — La parole est à M. Lyonnais pour adresser à M. le ministre des affaires étrangères qui l'accepte, une question sur la participation de la France à la conférence de Berne.

M. de Baudry d'Asson. — Mais, M. le président, nous ne pouvons pas discuter, il n'y a pas quarante membres présents. (Interruptions diverses. — Bruit) Pas un seul des signataires de la proposition, tendant à nous faire siéger le vendredi, n'est en séance.